



Trafics d'armes : dynamique, modes opératoires et routes

Moteurs de la violence armée avec des conséquences sur les populations, les trafics d'armes légères connaissent une évolution, qui nécessite d'anticiper une situation à risques dans leur pays d'origine avant qu'elle devienne réalité.

Ce thème a été abordé au cours d'un colloque organisé, le 15 mai 2019 à Paris, par l'Institut de relations internationales et stratégiques, la Direction générale des relations internationales et de la stratégie et le Groupe de recherche et d'informations sur la paix et la sécurité. Y sont notamment intervenus : l'ambassadeur Jean-Claude Brunet, représentant spécial chargé de la lutte contre les menaces criminelles internationales (ministère de l'Europe et des Affaires étrangères) ; Matthias Nowak, chercheur à l'Institut des hautes études internationales et du développement de Genève ; Guy Vinet, chef de l'Unité des questions stratégiques de police de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) ; Maurits Beltgens, analyste à l'Organisation mondiale des douanes.

Souveraineté et effort collectif. Les exportations d'armes légères et de petit calibre (ALPC), du ressort des Etats, s'accompagnent du sentiment commun

d'être touchés dans leur population, indique l'ambassadeur Brunet. Mais les trafics illicites portent atteinte à la sécurité collective au quotidien avec 500.000 victimes par an, dues aux banditisme, terrorisme et violence urbaine. Ils se montent à 800-900 millions d'ALPC, dont seulement 20 % déclarées. Les auteurs des attentats de Paris en 2015 avaient utilisé des armes en provenance des Balkans. Selon Europol, 3 à 6 millions d'ALPC circulent dans le monde, sans compter les munitions. Après les attentats terroristes aux Etats-Unis en 2001, les violations de l'embargo sur ces armes, par des pays de l'ancien bloc soviétique, ont alimenté les trafics. Les Etats concernés portent la responsabilité de la mise en place de dispositifs sur le cycle de vie des armes. Leur développement durable passe par la lutte contre la corruption et les trafics d'ALPC. En outre, il s'agit d'en analyser les tendances et perspectives concernant les détournements des stocks gouvernementaux, vols, défis technologiques et spécificités régionales. L'analyse du risque et la mise au point de la réponse nécessitent de dédier des personnels experts des Douanes, de la Police et de la Justice à la gestion des ALPC et à la lutte contre leurs trafics. La réponse doit s'élaborer au niveau régional et global pour les Etats qui n'en disposent pas, dont la Serbie et la Bosnie-Herzégovine. En 2018, au niveau international, l'OSCE a adopté un budget de 15 M€ et une feuille de route, impliquant les ministères de l'Intérieur et des Affaires étrangères, avec des plans d'action et objectifs pour 2024.

Diversité et inventivité. Selon Matthias Nowak, environ 1 milliard d'ALPC, d'une valeur de 5,7 Mds\$, ont été mises légalement en circulation dans le monde entre 2013 et 2015. Le détournement d'une partie, imputable aux fonctionnaires locaux, s'explique par : corruption ou négligence ; sécurité et suivi insuffisants ; documentation falsifiée ; volonté politique ou abus de bonne foi. S'y ajoutent : faux certificats d'utilisateur final, cas de 800.000 munitions envoyées frauduleusement en Libye en 2011 par un courtier albanais ; détournements de stocks nationaux en Irak en 2003, en Libye en 2011 et au Mali depuis 2012 ; armes civiles, dont 10.000 armes volées en France en 2015 et « straw purchases » (achats légaux par des intermédiaires pour des destinataires voulant rester anonymes) aux Etats-Unis. Plus de la moitié des crimes pour actes de banditisme ou de terrorisme sont commis avec des armes artisanales, fabriquées à Madagascar et en Afrique centrale et de l'Ouest où elles représentent les deux tiers des armes saisies au Nigeria. Les ALPC de contrebande transitent surtout par le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire et le Niger, peut-être par la Guinée Bissau, la Guinée Conakry et le Ghana, à destination du Mali, pour les groupes terroristes,

et de la Libye, autrefois pays fournisseur.

Focus sur l'Ukraine. La crise ukrainienne de 2014 a débouché sur le rattachement de la Crimée à la Russie et aux accords de Minsk-2 en 2015 sur un cessez-le-feu dans la région du Dombass, rappelle Guy Vinet. Parmi les 20 postes de contrôle de la région du Donetz, frontalière entre l'Ukraine et la Russie, l'OSCE a seulement accès à 2 pour observer la situation. Elle y déploie 30 drones de portées variables, facilement détectés, brouillés ou détruits par les forces en présence. Néanmoins, en 2018, elle y a constaté le passage de 4 millions de personnes dans les deux sens et de 27 véhicules transportant des militaires tués en opérations. Les trafics de pistolets à gaz et d'armes blanches, à air comprimé, à feu et de chasse menacent la sécurité régionale. Venus de Pologne, Slovaquie, Hongrie, Roumanie, Moldavie, Russie et Biélorussie, ils passent par les espaces maritime et aérien, la frontière administrative et la zone d'opérations des forces conjointes. Ils résultent du commerce et de la prolifération d'armes et d'explosifs, de pertes, de détournement et aussi du manque de responsabilité et de transparence des autorités ukrainiennes dans la gestion des armes. Toutefois, en 2018, les unités de gardes-frontières ont identifié l'origine de 668 armes, 22.612 munitions, 14 engins explosifs, 1 engin explosif artisanal, 1,6 kg d'explosifs et 207 grenades. La lutte contre les trafics s'avère difficile à mettre en œuvre, faute de coopération entre la police et les garde-frontières ukrainiens. En outre, la coopération avec leurs homologues russes reste limitée, voire inexistante. L'OSCE, qui travaille avec Interpol, apporte sa connaissance du terrain, sa vision globale et son expertise aux autorités ukrainiennes, mais ne peut se substituer à elles. Son projet pour la période septembre 2019-août 2021 inclut : formation spécialisée d'analystes en armes, munitions et explosifs ; partages d'expériences entre organismes concernés et collecte de données sur les groupes criminels internationaux ; mise à disposition de moyens techniques, à savoir des logiciels de recueil de l'information sur les réseaux sociaux et de récupération de photos et de profils sur internet.

Loïc Salmon

Selon Maurits Beltgens, le trafic illégal annuel d'armes légères et de petit calibre (ALPC) se monte à 3,2 M\$ sur un marché mondial estimé à 8 M\$. Entre 2016 et 2018, les Douanes en ont saisi environ 9.000 dans 142 pays. Par pays d'origine, les principales saisies se répartissent ainsi : Etats-Unis, 1.574 ; Mexique, 184 ; Canada, 132 ; Koweït, 129 ; Paraguay, 43 ; Yémen, 36 ; Arabie saoudite, 30 ;

Jordanie, 29 ; Bahreïn, 24 ; Emirats arabes unis, 24 ; Bolivie, 21 ; Turquie, 20. Par pays de destination, les principales saisies se répartissent ainsi : Etats-Unis, 606 ; Mexique, 547 ; Arabie saoudite, 273 ; Allemagne, 188 ; Canada, 108 ; Argentine, 95 ; Emirats arabes unis, 23 ; Oman, 20 ; Brésil, 19 ; Ghana, 16 ; Russie, 16 ; Bahreïn, 15. La détection d'ALPC se fait surtout par contrôles de routine (45 %) et ciblage d'endroits à hauts risques (45 %), puis investigations, sélections aléatoires et renseignements. Les lieux de départ se répartissent surtout entre les aéroports (25 %), les frontières terrestres (23 %), l'intérieur du pays (20 %), les centres de tri postal (20 %), les endroits divers (8 %) et les ports (4 %).

Trafics d'armes : les Balkans, fournisseurs du terrorisme international et du crime organisé

Trafics d'armes légères : la lutte contre les filières terroristes